



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Affiché le

ID : 035-263502221-20230703-2023_18-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
18

Séance du 27 juin 2023

Objet

Installation d'un nouveau
membre nommé au
Conseil d'Administration
au titre de l'Union
Départementale des
Associations Familiales
d'Ille-et-Vilaine (UDAF 35)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Brault, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Denigot qui donne pouvoir à Madame Lanson

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Présents 12

INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE NOMMÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES D'ILLE-ET-VILAINE (UDAF 35)

Monsieur le Président expose qu'il a été destinataire, le 8 mars 2023, d'un mail de Monsieur LUCZKIEWICZ l'informant de sa démission de son mandat d'administrateur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Redon.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 11 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé la composition du Conseil d'Administration à douze membres (*le Maire, six membres élus et six membres nommés*).

Il convient de préciser que Monsieur LUCZKIEWICZ avait été nommé, par arrêté du Maire, en tant que représentant des associations œuvrant au profit des associations familiales, au titre de ses fonctions au sein de l'Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine (UDAF 35).

Conformément à l'article 123-6, il a donc été demandé à l'UDAF 35 d'adresser une liste comportant des propositions de personnes membres de leur association pour remplacer Monsieur LUCZKIEWICZ.

Après avoir reçu la proposition d'un membre bénévole à l'UDAF 35, en considération d'un objectif de parité, Monsieur le Maire a décidé de retenir, par voie d'arrêté, la candidature de Madame Christiane PORCHER comme nouveau membre pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6, R. 123-11 et R. 123-12,

Vu l'arrêté municipal n°2023-207 en date du 22 mai 2023 portant modification de la composition des membres nommés du Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la décision de Monsieur le Maire de Redon de nommer par arrêté Madame Christiane PORCHER comme nouveau membre pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, en qualité de représentante des associations familiales.

INSTALLE Madame Christiane PORCHER à compter de la présente séance.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne